BOCARRO-FRANCEZ (Manoel), médecin et astronome portugais, né à Lisbonne en 1588, mort à Florence en 1662. Il prit ses degrés à Montpellier, alla suivre à Rome les leçons de Galilée et publia : *Anacephaleosis indicæ historiæ* (1624) ; *Traité des comètes* (1618), et on lui attribue : *Carmen intellectuale* (Amsterdam, 1639); *Quinta essentia aristotelica* (1632); *Fœtus astrologicus* (Rome, 1626).

BOCATI (Giovanni), peintre italien du XVe siècle, né à Camerino. On ne connaît qu'un tableau de lui, mais c'est une peinture magistrale, exécutée dans le genre de Fra Angelico. Ce tableau, en détrempe, se trouve à Pérouse, dans l'église de la confrérie de Saint-Dominique, et représente la Vierge au milieu d'un groupe de saints. Il est daté de 1447, indique le lieu de naissance de Bocati et nous donne ainsi les seuls renseignements que nous ayons sur cet artiste.

* **BOCCHERINI** (Louis), célèbre compositeur et violoncelliste italien, né à Lucques en 1740, mort à Madrid en 1806. — Nous rectifions, d'après une excellente notice de M. L. Picquot, la biographie de cet artiste, dans laquelle il s'est glissé quelques inexactitudes.

Le père de Boccherini était contre-bassiste à la cathédrale de Lucques et, appréciant les dispositions musicales de son fils, il l'envoya développer son talent à Rome, où le jeune violoncelliste étudia surtout les vieux maîtres et principalement Palestrina. C'est à son retour à Lucques qu'il se lia avec Manfredi, son compatriote, violoniste habile ; il était élève de Nardini. Les deux jeunes virtuoses se rendirent à Turin pour donner des concerts ; Boccherini y produisit ses premières compositions, des trios pour violon et basse (1762) ; de là, ils parcoururent les principales villes du Piémont, de la Lombardie et du midi de la France, puis s'acheminèrent vers Paris. Ils y donnèrent, en 1768, un concert spirituel qui fut très-goûté des amateurs, et les éditeurs La Chevardière et Vemer se disputèrent les compositions de Boccherini, qui eurent aussitôt une vogue considérable. C'étaient des symphonies pour alto, violons et violoncelle, des trios pour violons et violoncelle, des sonates, etc. L'année suivante, Boccherini et Manfredi, séduits par les promesses de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, se rendirent à Madrid, où ils furent d'abord très-bien accueillis ; Manfredi réussit même à gagner beaucoup d'argent ; mais il n'en fut pas de même de son associé, qui songeait plus à la gloire qu'à la fortune et qui parvint avec peine à se faire apprécier de la famille royale. « Boccherini, dit M. L. Picquot, apporta avec lui en Espagne son troisième livre de trios, qu'il s'empressa de dédier au prince des Asturies, plus tard Charles IV ; immédiatement après, il composa pour la cour de Madrid un concerto *a piu stromenti obbligati*. Quel effet produisirent ces deux ouvrages sur l'esprit du roi et de son fils aîné en faveur de Boccherini ? On ne saurait le dire exactement, mais il est hors de doute que le grand compositeur n'obtint pas la distinction due à son mérite, puisque ni le roi ni l'héritier présomptif ne songèrent à se l'attacher. Ce fut l'infant don Luis, frère de Charles III, qui répara cette injustice. On remarque, en effet, que, dès cette même année 1769, Boccherini écrivit pour son protecteur six quartetti qu'il lui dédia en prenant le titre de *Compositore e virtuoso di camera di S. A. R. don Luigi, infante d'Ispagnia*. Tous les manuscrits de l'auteur reproduisent invariablement, sur leur feuille de tête, cette qualification unique, sans qu'il y soit jamais fait mention d'autres titres jusqu'à la mort de l'infant, arrivée le 7 août 1785. A partir de cette époque, au contraire, on voit Boccherini étaler avec une sorte de complaisance les différents titres dont il était revêtu. Ainsi, par exemple, on lit assez fréquemment : *Composti da Luigi Boccherini, professore di musica all' attual servizio di S. M. C.*, etc. ; mais souvent aussi il néglige la plupart de ces titres pour ne conserver que celui de compositeur de la chambre du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, dont il était pensionné. » Boccherini réussit donc, à la mort de l'infant don Luis, à se faire attacher comme compositeur à la musique du roi Charles III ; lorsque le prince des Asturies succéda à son père sous le nom de Charles IV, il conserva encore quelque temps ses fonctions ; mais le nouveau monarque lui préférait Gaetano Burnetti, violoniste habile et non moins adroit courtisan. Notre célèbre violoniste Alexandre Boucher, qui fut longtemps attaché à la musique du roi d'Espagne, a raconté à ce sujet une anecdote caractéristique. Boccherini avait, à son arrivée, trouvé Brunetti à la cour et s'était plu à le diriger par d'excellents conseils dont il fut bien mal récompensé. Brunetti, très-jaloux de sa situation et craignant de se voir supplanter par un compositeur de premier ordre tel que Boccherini, profitait volontiers des leçons du maître pour accroître son propre talent, mais quand il en parlait au prince, il ne cessait de dénigrer ses compositions. Un jour, le prince, exécutant, avec un de ses parents, un morceau de Boccherini, se mit à ricaner en arrivant à un passage qui, selon lui, ne valait pas cher ; Boccherini, mauvais courtisan, lui fit observer que le passage pouvait être bon, mais qu'il le rendait peut-être mauvais par sa manière de le jouer. Le prince, qui se croyait un virtuose excellent, fut pris d'un tel accès de colère en entendant douter de ses aptitudes musicales, qu'il empoigna le pauvre compositeur par le collet, et comme il était d'une vigueur peu commune, il allait le jeter par la fenêtre, sans plus de cérémonie, si on ne l'eût arrêté à temps. Dès ce jour, Boccherini fut perdu dans son estime, et, quelque temps après être devenu roi, il le congédia. Boccherini s'obstina néanmoins à rester à Madrid, où il fut d'abord soutenu par les secours du roi de Prusse, qui accepta la dédicace de quelques-unes de ses compositions, le pensionna et lui fit en outre parvenir quelques cadeaux. Après la mort du roi de Prusse, en 1797, ce fut Lucien Bonaparte, envoyé comme ambassadeur de la République à Madrid, qui soutint de son argent le compositeur ; mais il fut rappelé au bout de quelque temps, et Boccherini tomba dans la plus complète misère. Il ne cessa cependant d'écrire, et ses dernières inspirations ont toute la fraîcheur et l'originalité des premières. Réduit à habiter une mansarde, avec sa femme et ses enfants, il s'était construit près du plafond une petite guérite en planches, qu'il gagnait à l'aide d'une échelle et où il travaillait tranquillement, à l'abri des marmots.

« Jamais compositeur n'eut plus que Boccherini, dit Fétis, le mérite de l'originalité ; ses idées sont toutes individuelles et ses ouvrages sont si remarquables sous ce rapport, qu'on serait tenté de croire qu'il ne connaissait pas d'autre musique que la sienne. La conduite, le plan de ses compositions, leur système de modulation lui appartiennent en propre comme les idées mélodiques. Admirable par la manière dont il sait suspendre l'intérêt par des épisodes inattendus, c'est toujours par des phrases du caractère le plus simple qu'il produit l'effet le plus vif. Ses pensées, toujours gracieuses, souvent mélancoliques, ont un charme inexprimable par leur naïveté. Son harmonie, quelquefois incorrecte, est féconde en effets piquants et inattendus. Il fait souvent usage de l'unisson, ce qui réduit parfois son quintette à un simple duo ; mais, dans ce cas, il tire parti de la différence des timbres avec une adresse merveilleuse, et ce qui serait un défaut chez un autre devient chez lui une source de beautés qui lui sont propres. Ses adagios et ses menuets sont presque tous délicieux ; ses finales seuls ont vieilli. Chose singulière ! avec un mérite si remarquable, Boccherini n'est maintenant connu qu'en France. L'Allemagne dédaigne sa simplicité naïve, et l'opinion qu'en ont les artistes de ce pays se résume dans un mot prononcé par Spohr à Paris, dans une réunion musicale où l'on venait d'exécuter quelques-uns des quintetti du maître italien. On demandait au célèbre violoniste et compositeur allemand ce qu'il en pensait : « Je pense, répondit-il, que cela ne » ne mérite pas le nom de musique ! » Il est fâcheux que la manière de sentir se formule comme les idées chez les artistes et qu'un homme de mérite, passionné pour les transitions fréquentes, soit arrivé au point de ne plus trouver de charme aux choses simples et naturelles, et, ce qui est bien plus triste encore, qu'il soit devenu insensible au mérite de créations tout originales et individuelles. Heureux l'artiste qui sait certaines choses qu'on ignorait un siècle avant lui ; mais malheureux cent fois celui dont le savoir se transforme en habitudes et qui ne comprend que ce qu'on fait de son temps ! L'art est immense ; gardons-nous de le circonscrire dans une forme et dans une époque. Baillot, interprète admirable des œuvres de tous les grands maîtres, avait su conserver à celles de Boccherini tout le charme de la jeunesse. Après lui, cette musique ravissante a été négligée par les jeunes artistes. Bientôt elle sera tombée dans un profond oubli, car le nombre d'amateurs intelligents qui la connaissent et en sentent les beautés diminue chaque jour. Je fais ce qui est en mon pouvoir pour en perpétuer le souvenir, en la faisant exécuter par les jeunes artistes du Conservatoire de Bruxelles ; mais bientôt je ne serai plus ; Dieu sait ce qui en adviendra quand j'aurai fermé les yeux. »

L'œuvre de Boccherini se compose de six sonates pour piano et violon, de six autres pour violon et basse, de six duos pour violons, de quarante-deux trios pour violons et violoncelle, de douze autres pour violon, alto et violoncelle ; de quatre-vingt-onze quatuors pour violons, alto et violoncelle ; de trente quintettes pour flûte ou hautbois, violons, alto et violoncelle ; de douze autres pour piano, violons, alto et violoncelle ; de cent treize autres pour violons, alto et violoncelles ; de douze autres pour violons, altos et violoncelle ; de seize sextuors et de deux octuors pour divers instruments ; de vingt symphonies ordinaires, de huit symphonies concertantes et d'un concerto de violoncelle. Quelques-uns de ces morceaux sont inédits ; parmi ceux qui ont été gravés, il en est quelques-uns d'apocryphes et reconnus comme tels par M. L. Picquot ; Fétis croit qu'il y en a un bien plus grand nombre, surtout parmi ceux qu'a édités Pleyel, et il les attribue à Cambini. « Outre l'opinion générale à ce sujet, lorsque j'étais au Conservatoire de Paris, dit-il, j'ai pour preuve le témoignage de Cambini lui-même. Je dînais avec lui chez l'éditeur Aug. Leduc, avec Choron, l'associé de celui-ci. C'était, si j'ai bonne mémoire, en 1807. Dans la conversation, Choron dit tout à coup : « Est-il vrai, » père Cambini, que vous avez fabriqué du » Boccherini pour les marchands, notamment » pour Pleyel ? — Très-vrai, et j'ai eu tort, » car on me payait bien peu pour cela. — Si » l'on avait voulu payer plus cher, dit Leduc, » on se serait adressé à Boccherini. — Qui » n'aurait peut-être pas si bien réussi, » dit le bonhomme, avec sa suffisance habituelle. »

BOCHASP, prince des Dévas, dans la mythologie parse. Il blessa mortellement le taureau primordial Aboudad.

* **BOCHER** (Henri-Edouard), administrateur et homme politique. — Il fut nommé, le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale par le département du Calvados. Il siégea sur les bancs du centre droit et vota pour les préliminaires de la paix, pour l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour le pouvoir constituant, pour la proposition Rivet ; contre la proposition Ravinel, contre le maintien des traités de commerce, etc. Ce fut lui qui fit le rapport sur le projet de loi relatif à la restitution des biens non vendus dont le gouvernement de Napoléon avait dépouillé la maison d'Orléans. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, le renversement de M. Thiers, l'état de siége (1873), la loi des maires, etc. ; contre la proposition Casimir Périer, la dissolution en 1874, l'amendement Wallon, etc.

Porté sur la liste des candidats pour l'élection sénatoriale du 30 janvier 1876, dans le Calvados, il adressa aux électeurs la circulaire suivante :

« Il existe une constitution, qui est la loi fondamentale du pays, qui a déterminé la nature, les conditions et le titre du gouvernement de la France.

» Je l'ai votée parce que je l'ai crue nécessaire ; parce qu'elle était alors une œuvre de transaction et de rapprochement provoquée par le chef de l'Etat, et à laquelle il pressait de concourir les hommes modérés de tous les partis ; parce qu'elle formait le plus sûr obstacle aux revendications téméraires et aux coupables entreprises ; parce qu'enfin elle nous rendait, sous un autre nom et sous une forme nouvelle, les garanties essentielles du gouvernement parlementaire : la responsabilité des ministres, la division du pouvoir législatif, le droit de dissolution attribué au président de la République, avec le concours du Sénat.

» Confiée à l'honneur du maréchal de Mac-Mahon, qui, avec le concours des deux Assemblées, saura en assurer le libre exercice, elle sauvegarde, dans le présent, tous les intérêts, dans l'avenir comporte tous les progrès, réserve tous les droits, et il est permis d'espérer qu'elle nous donnera au moins quatre années de paix et de sécurité.

» Il dépend de vous, il dépend de l'usage que vous allez faire de vos pouvoirs, que cet espoir soit réalisé. Vous avez à choisir entre les partisans et les adversaires avoués ou cachés du régime actuel, entre ceux qui, conservateurs véritables, l'acceptent de bonne foi et sans arrière-pensée, qui pourront en prévoir le changement, mais sans le désirer, surtout sans le rendre eux-mêmes nécessaire, et ces faux conservateurs qui ne croient pas à la stabilité des nouvelles institutions, en souhaitent la ruine et feront tout pour la précipiter. Je suis avec les premiers.

» Ce que j'ai fait loyalement le 25 février, j'aurai la loyauté de l'observer et de le défendre, et je ne songerai point à modifier la loi constitutionnelle avant le temps qu'elle a elle-même fixé, et sans en avoir fait une sincère et sérieuse épreuve. »

Il fut élu, le deuxième sur trois, par 648 voix sur 862 électeurs. Il siége au centre, parmi les sénateurs qu'on peut qualifier de constitutionnels.

* **BOCK** (Charles-Ernest), anatomiste allemand. — Il est mort à Wiesbaden en 1875.

BOCKIE s. f. (bo-kî). Bot. Syn. de MOURIRI.

BOCO s. m. (bo-ko). Bot. Arbre peu connu de la Guyane.

* **BOCOGNANO**, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. d'Ajaccio ; pop. aggl., 810 hab. — pop. tot., 1,426 hab.

BODAN (Charles-Michel-Christophe DU), homme politique français, né à Quimper (Finistère) en 1827. Il étudia le droit, exerça pendant un certain temps la profession d'avocat, puis il entra dans la magistrature et devint procureur impérial. M. du Bodan avait cessé de faire partie de la magistrature lorsqu'il fut nommé, en 1871, membre du conseil général du Morbihan. Une élection partielle à l'Assemblée nationale ayant eu lieu dans ce département le 27 avril 1873, M. du Bodan, légitimiste et clérical, posa sa candidature contre celle de M. Beauvais, républicain, et il fut élu député par 47,226 voix. Il alla siéger à l'extrême droite, contribua à la chute de M. Thiers, vota pour toutes les mesures réactionnaires proposées par le gouvernement de combat et se prononça en faveur du septennat. En mai 1874, il vota contre le cabinet de Broglie, qui fut alors renversé, signa, le 15 juin suivant, la proposition demandant le rétablissement de la monarchie et se joignit aux députés qui firent en grande pompe, à cette époque, le pèlerinage de Paray-le-Monial. En 1875, il vota contre la constitution du 25 février, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. du Bodan posa sa candidature dans la 1re circonscription de Vannes et il fut élu député contre M. Burgault, candidat républicain. A la Chambre, il a continué à siéger et à voter avec l'extrême droite légitimiste. Au mois de janvier 1876, M. du Bodan a interpellé le ministre de la justice au sujet de la destitution de l'avocat général Bailleul, qui avait fait l'apologie des commissions mixtes.

BODILIS, bourg de France (Finistère), cant. et à 6 kilom. de Landivisiau, arrond. et à 25 kilom. de Morlaix, au bord de l'Elorn, à 116 mètres d'altitude ; 1,871 hab. Magnifique église de la Renaissance, toute couverte de sculptures et classée parmi les monuments historiques ; on y remarque surtout un baptistère en pierre, à deux étages, avec niches renfermant des statues d'apôtres et de Pères de l'Eglise.

C'est sur le territoire de cette commune, à 3 kilom. environ de Landivisiau, qu'existe la fontaine dont parle le savant antiquaire Cambry, et dont les eaux, dans la croyance des habitants, auraient le singulier privilége d'apprendre aux amoureux si leur maîtresse a conservé son innocence, cela par une expérience bien simple : l'amant n'a qu'à dérober l'épingle ou plutôt l'épine qui attache la collerette de l'objet de son adoration, puis il pose cette épine sur la surface de l'eau ; si elle s'y enfonce, c'est mauvais signe ; si elle flotte, il n'y a aucun doute sur la vertu de la bien-aimée.

BODIN (Jean), agronome français, né à La Chartre (Sarthe) en 1805. Il devint professeur d'agriculture à l'Ecole normale de Rennes, où il a fondé une école d'agriculture, et il est président de la Société d'agriculture de Rennes. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Eléments d'agriculture* ou *Leçons d'agriculture appliquées au département d'Ille-et-Vilaine* (1840, in-12), plusieurs fois réédités ; *Herbier agricole* ou *Liste des plantes les plus communes* (1856, in-18), réédité en 1870 ; *Lectures et promenades agricoles pour les enfants des écoles primaires* (1856, in-18) ; *la Culture et la vie des champs* (1858, in-12) ; *Petit dictionnaire agricole pour les écoles primaires* (1860, in-18), réédité sous le titre de *Résumé d'agriculture pratique* (4e édit., 1869) ; *Conseils aux jeunes filles qui veulent devenir fermières* (1864, in-18), etc.

BODIN (Camille), pseudonyme de Mme Jenny Bastide. V. BASTIDE, au tome Ier du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément*.

* **BODINIER** (Guillaume), peintre français. — Né à Angers en 1795, il est mort en 1872 dans la même ville, où il était directeur du musée. Depuis 1858, il était membre correspondant de l'Académie des beaux-arts. M. Bodinier n'avait plus rien envoyé aux Salons de peinture depuis 1857.

* **BODMER** (Karl), peintre, graveur et lithographe suisse. — Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis 1861, nous citerons : *Terriers dans les genêts* (1861) ; *Une famille d'ours*, *Dindons sauvages* (1863) ; *la Forêt* (1865) ; *Bande de sangliers* (1868) ; *Terrier de renards* (1870) ; *Au bord d'une forêt marécageuse* (1872) ; *Une curée dans la forêt de Fontainebleau* (1874) ; *Haute futaie* (1875) ; *Préliminaires de combat* (1877).

BODTY s. m. (bo-dti). Erpét. Syn. d'AMPHISBÈNE.

BODUIN (Charles-Louis-Narcisse), homme politique français, né à Pecquencourt (Nord) en 1808. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit à Paris, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Douai (1833). Trois ans plus tard, il acheta une étude de notaire à Valenciennes. Ayant vendu sa charge en 1859, M. Boduin devint un des administrateurs de la Société des hauts fourneaux de Maubeuge et de la compagnie des mines d'Anzin. Il était conseiller municipal de Valenciennes, lorsque, aux élections de 1869 pour le Corps législatif, il se porta candidat indépendant dans la 6e circonscription du Nord. Elu député, au second tour de scrutin, par 14,439 voix contre le marquis d'Havrincourt, candidat officiel, il siégea dans les rangs du tiers parti qui défendait alors les idées libérales. Après la guerre de 1870-1871, il fut élu député du Nord à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, par 213,778 voix. M. Boduin alla siéger au centre droit dans le groupe des orléanistes et ne prit point part aux discussions de la Chambre. Il vota pour les préliminaires de paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la pétition des évêques, le pouvoir constituant de l'Assemblée, la proposition Rivet, contre la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce, etc. Après avoir soutenu la politique de M. Thiers, il se joignit à la coalition monarchique qui le renversa le 24 mai, vota toutes les mesures ultra-réactionnaires présentées par le gouvernement de combat, se prononça pour le septennat, contre les propositions Périer et Maleville ; mais il finit par voter la constitution du 25 février 1875. M. Boduin n'en continua pas moins à faire partie des partisans de la compression, avec qui il appuya le ministère Buffet et vota la loi sur l'enseignement supérieur. Après la dissolution de l'Assemblée, il renonça de nouveau à poser sa candidature et il rentra alors dans la vie privée.

* **BOECKH** (Auguste), célèbre philologue allemand. — Il est mort à Berlin en 1867.

* **BOËGE**, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Thonon, sur la rive droite de la Menoge ; pop. aggl., 580 hab. — pop. tot., 1,446 hab.

* **BOËN**, bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Montbrison, sur la rive gauche du Lignon ; pop. aggl., 1,860 hab. — pop. tot., 2,035 hab. — « C'est, dit M. Ad. Joanne, une ville fort ancienne qui tire, croit-on, son origine des *Boii*, peuple germain transplanté par César de la Séquanie dans le pays d'entre Loire et Allier. Au moyen âge, elle appartenait aux seigneurs de Couzan, qui l'entourèrent de murs et de tours (XIVe siècle). Pendant les guerres de religion, Boën eut à souffrir également des deux partis qui l'occupèrent tour à tour. En 1745, Mandrin occupa la ville avec sa troupe, jusqu'à ce que les magistrats et les habitants lui eussent payé une somme considérable, en échange de marchandises de contrebande. »

* **BŒNNINGHAUSIE** s. f. (bé-nain-gô-zî). Bot. — Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées.

BŒON, ancienne ville de la Doride, qui faisait partie de la Tétrapole Dorique, dans le voisinage du mont Œta.

BŒOTUS. V. BÉOTUS, dans ce *Supplément*.

BOERESCO (Basile), jurisconsulte et homme politique roumain, né à Bukarest en 1830. Il venait d'achever ses études lorsque, en 1848, la révolution de Paris produisit son contrecoup dans l'Europe presque entière. Avec toute l'ardeur de la jeunesse, M. Boeresco s'éprit des idées libérales et publia des articles dans divers journaux sous le pseudonyme de **Pruncul Roman**. Il ne tarda pas à être poursuivi, mais il parvint à se cacher. Quelque temps après, il partit pour Paris, où il étudia le droit. A cette époque, il publia en France quelques ouvrages qui attirèrent sur lui l'attention. Reçu docteur en 1857, il retourna en Valachie, fut nommé par le prince Ghika professeur de droit commercial à la Faculté de Bukarest et se démit peu après de sa chaire. Il fonda alors le *National*, journal libéral, se fit inscrire au barreau et, tout en étant avocat et journaliste, il publia divers ouvrages. En 1859, M. Boeresco fut élu député. Il prit alors une part des plus actives au mouvement qui amena la réunion des deux principautés de Valachie et de Roumanie sous le pouvoir suprême du prince Couza. Les talents dont il fit preuve comme orateur politique lui valurent d'être nommé en 1860 ministre de la justice. Après la chute de Couza, il continua à faire partie de diverses combinaisons ministérielles. Chargé du portefeuille de la justice dans le ministère Ghika (28 novembre 1868), il donna sa démission le 2 février 1870. Le 23 avril 1873, il devint ministre des affaires étrangères et fut remplacé dans ce poste, en juillet 1876, par M. Jonesco. On doit à M. Boeresco plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *la Roumanie après le traité de Paris du 20 mars 1856* (1856, in-8°) ; *Traité comparatif des délits et des peines au point de vue philosophique et juridique* (1857, in-8°) ; *Examen de la convention du 19 août relative à l'organisation des Principautés danubiennes* (1858, in-8°) ; *Mémoire sur la juridiction consulaire dans les Principautés-Unies* (1865, in-8°), etc.

BOERIO (Joseph), jurisconsulte italien, né à Lendinara en 1754, mort en 1832. Il étudia le droit à Padoue, sous Bragolino, devint juge dans divers tribunaux de la république de Venise, puis, quand Venise fut livrée aux Autrichiens (1797), il fut nommé assesseur du tribunal criminel de cette ville, et enfin, quand Venise eut été incorporée au royaume d'Italie (1800), il devint juge à la cour de justice de l'Adriatique. Après 1814, sous le gouvernement autrichien, il fut successivement juge à Rovigo et à Padoue, conseiller à Venise. Il a laissé : *Raccolta delle leggi venete concernenti i corpi magistrali ed officj municipali di Chioggia* (1764, in-8°) ; *Raccolta delle leggi venete pel territorio* (Vérone, 1793, in-8°) ; *La Pratica del processo criminale* (Venise, 1815, in-8°) ; *Repertorio del codice criminale austriaco* (Venise, 1815, in-8°) ; *Dizionario del dialetto veneziano* (1827).

* **BOERJESSON** (Jean), poëte suédois. — Il est mort en 1866.

* **BOERSCH**, ancien bourg de France (Bas-Rhin). — Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, ce bourg est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine, cercle de Molsheim ; 1,804 hab.

* **BOESCHÈPE**, bourg de France (Nord), cant. et à 10 kilom. de Steenvoorde, arrond. et à 18 kilom. d'Hazebrouck ; pop. aggl., 410 hab. — pop. tot., 2,201 hab.

* **BOESWILLWALD** (Emile), architecte français. — De 1852 à 1855, il fut chargé de travaux à Soissons, à Bayonne et à Orléans. Depuis lors, il a travaillé à la restauration de monuments historiques dans la Haute-Marne et la Meuse. Il a restauré Notre-Dame de Laon, reconstruit l'Ecole centrale rabbinique de Metz, etc. En 1845, M. Boeswillwald a obtenu la médaille des monuments historiques. En outre, il a obtenu une médaille de 2e classe au Salon de 1849, une de 1re classe à l'Exposition de 1855. Chevalier de la Légion d'honneur en 1853, il a été promu officier en 1865. Parmi les dessins qu'il a exposés, nous citerons : la *Chapelle d'Elbrack* (1839) ; *Monuments religieux de Picardie*, l'*Abbaye de Saint-Germer* (1842) ; *Projet de restauration de la cathédrale de Laon* (1849) ; *Palais des ducs de Lorraine, à Nancy* ; les *Eglises de Neuwiller*, de *Guebwiller*, de *Niederhasbach*, de *Moutier-en-Der* (1855). Depuis lors, il n'a plus rien envoyé aux Salons.

BOETHUS, Spartiate, père d'Etéonée. Ce dernier était un des principaux officiers de Ménélas.

BŒUVONNE adj. f. (beu-vo-ne — rad. *bœuf*). Se dit d'une vache qui a subi l'opération du bœuvonnage.

BOFFINTON (***), homme politique français, né à Bordeaux en 1817. On dit que, dans sa jeunesse, il fut commis voyageur pour les vins ; mais, sous la présidence de Louis-Napoléon, il fut nommé sous-préfet de Jonzac ; plus tard, il passa aux sous-préfectures de Saintes, puis d'Alais. Le zèle qu'il montra pour le gouvernement qui l'avait fait entrer dans l'administration fut bientôt récompensé par la préfecture de la Charente-Inférieure, d'où il passa à celle du Gard, puis des Basses-Pyrénées. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il saisit la première occasion de se remettre en évidence et se présenta aux élections du 11 mai 1873 dans la Charente-Inférieure. Il fut élu à cause de l'appui qu'il trouva chez les légitimistes et alla siéger à l'Assemblée dans le groupe désigné sous le nom de groupe de l'Appel au peuple, où tous ses votes furent inspirés par le désir de voir tomber la République. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il se présenta avec MM. Vast-Vimeux et Roy de Loulay. Il fut élu le second par 341 voix sur 575 électeurs. Dans la circulaire qu'il avait publiée pour cette élection, il disait : « J'obéirai à la constitution que je n'ai point votée, mais qui est devenue la loi du pays ; mais, en cas de révision, je demanderai que les populations soient mises en possession du droit national et que le pays décide lui-même quel système politique il préfère. » M. Boffinton joint à son titre de sénateur celui de membre du conseil général de la Charente-Inférieure.

BOGERMANN (Jean), théologien protestant, né à Oplewert, dans la Frise orientale, mort en 1637. Professeur de théologie à Franeker, il présida en 1618 le synode de Dordrecht. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Praxis pœnitentiæ, seu meditationes in lapsum Davidis* ; *Annotationes contra H. Grotium in ejus pietatem ordinum Hollandiæ* ; *Parascheve ad amicam collationem cum piscatore* ; *De la punition des hérétiques* ; *Miroir des jésuites*.

* **BOGHEAD** s. m. — Encycl. Minér. Les chimistes ne sont pas entièrement d'accord sur la constitution des *bogheads* ; mais il est à noter que cette constitution est très-variable et que le *boghead* ne peut guère être considéré comme une espèce minérale définie. Le *boghead* d'Ecosse, le plus estimé de tous, est d'un brun noirâtre, se laisse facilement rayer et donne des traces noirâtres. Le *boghead* d'Angleterre ou *south-boghead* est d'une teinte plus pâle ; il contient beaucoup de matières terreuses et de soufre. M. Payen, qui a analysé le *boghead* d'Ecosse, lui a trouvé la composition suivante :

Matières bitumineuses	77,00
Silicate d'alumine	20,50
Chaux, magnésie, sulfure de fer (traces)	1,67
Eau	0,83
Total	100,00

Les schistes français de l'Ardèche et de Saône-et-Loire, ayant de grandes analogies de composition avec les *bogheads* anglais et servant aux mêmes usages industriels, peuvent être classés dans la même catégorie minérale.

Jusqu'à présent, l'usage de ces schistes bitumineux se limite presque à l'éclairage ; mais les services qu'ils rendent sous ce rapport sont très-importants et susceptibles de le devenir plus encore quand on aura trouvé des procédés économiques pour utiliser les schistes que leur pauvreté en bitume fait rejeter jusqu'ici. On n'exploite guère, quant à présent, que des schistes contenant au moins 3 pour 100 d'huile brute, et l'on en néglige même qui sont susceptibles de fournir jusqu'à 9 pour 100 lorsque leur gisement se trouve dans des conditions défavorables pour l'exploitation. Nous nous bornerons à étudier ici les *bogheads* au point de vue des matières qu'ils fournissent à l'éclairage, sauf à indiquer sommairement, en terminant, les autres avantages qu'en tire l'industrie.

Le pouvoir éclairant des matières que contient le *boghead* peut être utilisé de deux manières : sous forme de gaz ou sous forme d'huile. Les procédés d'extraction du gaz de *boghead* se rapprochent nécessairement de ceux qu'on emploie pour extraire le gaz de la houille ; il nous suffira de signaler quelques différences dans les détails de la fabrication.

Pour extraire le gaz d'éclairage du *boghead*, on se sert de cornues séparées en deux compartiments par une cloison verticale et ayant 1m,30 de longueur sur 0m,12 de hauteur. Comme il importe d'opérer brusquement la distillation pour limiter autant que possible la formation des huiles, on chauffe d'abord les cornues à vide jusqu'à une température d'environ 1,000°, puis on y introduit le *boghead* concassé en morceaux de même volume. Une demi-heure suffit pour opérer la distillation, et pour utiliser la haute température des cornues ; il faut avoir soin d'en retirer vivement le résidu et de les recharger aussitôt. On a calculé que 100 kilogrammes de *boghead* peuvent donner jusqu'à 20 mètres cubes de gaz, rendement sensiblement égal à celui de la houille, mais qui devient énorme si l'on considère que le pouvoir éclairant du gaz de *boghead* équivaut à quatre fois celui de la houille. Il faut d'ailleurs ajouter que les huiles lourdes qui composent en grande partie le résidu de la distillation, quand on opère sur le *boghead*, ont une valeur vénale de 0 fr. 40 le kilogramme et qu'on en tire près de 30 kilogrammes, ce qui élève de 12 francs le prix des produits de la distillation. Malgré tout, le prix élevé de la matière première empêche d'utiliser ce gaz pour l'éclairage public, et le *boghead* n'est guère employé jusqu'ici qu'à la fabrication du gaz portatif.

La fabrication des huiles de schiste reste donc le principal emploi du *boghead*. Ces huiles se composent en très-grande partie d'hydrocarbures divers, homologues de l'éthylène, de la benzine, etc. Les raisons que nous avons données pour faire comprendre la nécessité d'une haute température pour opérer la distillation du gaz feront aussi comprendre qu'il faut, dans la distillation des huiles, se maintenir à une température relativement basse, et d'autant plus que, si les huiles peuvent être utilisées quand elles forment le résidu de la fabrication du gaz, celui-ci est beaucoup moins facilement utilisable quand il se produit dans la fabrication des huiles. La distillation de celles-ci commence à 310°, et il n'est pas prudent de porter la température beaucoup au delà de 400°. Une bonne pratique consiste à placer les cornues dans un bain de plomb, ce qui assure une température maxima de 135°. Ces cornues ont généralement 2m,70 de longueur sur 0m,33 de hauteur. Vers la fin de l'opération, qui dure environ douze heures, il passe des huiles brunes, très-épaisses, et il se dégage un gaz très-éclairant. La quantité des huiles précédemment recueillies varie, suivant la provenance du *boghead*, de 5 à 50 pour 100. Le résidu est un coke utilisable, soit pour le chauffage des cornues, soit à d'autres usages que nous signalerons plus tard. Ce résidu a donné à l'analyse les résultats suivants :

Charbon	33,00
Silice	39,70
Alumine	26,75
Chaux et magnésie	0,15
Peroxyde de fer	0,40
Total	100,00

Quand les huiles obtenues sont destinées à l'éclairage, de nombreuses opérations sont nécessaires pour les purifier. On les débarrasse d'abord de l'eau ammoniacale en agitant vivement la masse et la laissant ensuite reposer pendant plusieurs jours, ce qui suffit pour que l'huile se superpose à l'eau (sa densité est d'environ 0,850). On la décante et on la distille pour séparer les huiles légères (0,825 à 0,830). Cette opération offre un danger sérieux, celui de la solidification de la paraffine, qui aurait pour suite l'explosion de l'appareil ; on s'en préserve en conservant à la matière une température supérieure à celle de la fusion de la paraffine.

Cette distillation donne :

Huile légère	58,85
Huile paraffineuse	16,50
Goudron	20,00
Eau ammoniacale	3,00
Pertes	1,65
Total	100,00

Pour achever la préparation de l'huile légère, on la traite par l'acide sulfurique, on la lave à l'eau, on la neutralise par la chaux.

Les huiles ainsi obtenues sont parfaites au point de vue des qualités éclairantes, mais 100 kilogr. de *boghead* n'en donnent que 12 kilogr. Si l'on veut obtenir un meilleur rendement, mais des qualités inférieures, après avoir éliminé l'eau ammoniacale, on traite l'huile brute par l'acide sulfurique à 60°, on agite, on laisse reposer pendant trente heures, et il se forme trois couches superposées, formées par l'acide sulfurique, le goudron et diverses huiles qu'on recueille et qu'on traite par la chaux hydratée. On laisse reposer vingt-quatre heures, on décante et on rectifie. Ce procédé donne en huile légère 15 pour 100 du *boghead* employé.

La France, jusqu'à ces dernières années, recevait de grandes quantités de *boghead*, dont elle extrayait des huiles d'éclairage. Ces importations, avant la concurrence que leur a faite depuis le pétrole, ont dépassé 20 millions de kilogrammes, dont les deux tiers étaient fournis par la Grande-Bretagne. Les principales usines de distillation étaient établies dans le département de la Seine. L'emploi de plus en plus général du pétrole dans l'éclairage privé a diminué de beaucoup l'importance de cette industrie. Toutefois, les huiles de schiste sont encore très-avantageusement employées pour la préparation de la benzine. Aucun des produits et résidus de la distillation n'est, du reste, entièrement perdu : l'huile paraffineuse, traitée par l'acide sulfurique, est employée à la préparation de la paraffine ; les huiles lourdes, très-utiles pour le graissage des machines, ont pu, dans ces dernières années, être employées à l'éclairage ; le goudron est employé à des usages multiples, notamment à la conservation des bois de construction.

BOGMARE s. m. (bogh-ma-re). Ichthyol. Genre de poissons mal déterminé.

* **BOGOTA (SANTA-FÉ-DE-)**, ville de l'Amérique méridionale, capitale des Etats-Unis de Colombie et de l'Etat de Candinamarca ; 60,000 hab.

BOGUSLAS-BARANOWSKI, conspirateur polonais du XVIIe siècle. Profitant du mécontentement de l'armée qui, pendant les troubles qui suivirent la mort de Jean Sobieski, ne recevait plus de solde, Boguslas la poussa à la révolte, se fit proclamer général et causa de grands ravages en Pologne et en Russie. Mais, obligé de maintenir une discipline sévère, il mécontenta les soldats, et la diète polonaise ayant proclamé l'amnistie, tous les partisans de Boguslas l'abandonnèrent. Il fit alors sa soumission et obtint son pardon (1696).

* **BOHADSCHIE** s. f. — Bot. Genre de plantes, de la famille des turnéracées. ‖ Syn. de TURNÈRE.

* **BOHAIN**, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Saint-Quentin ; pop. aggl., 5,480 hab. — pop. tot., 5,931 hab. Cette ville eut à soutenir un grand nombre de siéges. Elle fut prise en 1183 par Philippe-Auguste, en 1339 par les Anglais, en 1479 par les Bourguignons, en 1481 par les Français, en 1523 par les Anglais auxquels les Français la reprirent, en 1536 par les impériaux, en 1558 par les ligueurs, en 1593 et 1636 par les Espagnols, en 1637 par Turenne, en 1793 et 1794 par les Autrichiens, en 1814 et 1815 par les alliés.

BOHATSCHIE s. f. (bo-att-chî). Bot. Syn. de PELTAIRE.

BOHÉATE s. m. (bo-é-a-te). Chim. Sel de l'acide bohéique. V. BOHÉIQUE ci-après.

BOHÉIQUE adj. (bo-é-i-ke). Chim. Se dit d'un acide extrait du thé noir.

— Encycl. Pour préparer l'acide *bohéique* $C^7H^{10}O^6$, on précipite par l'acétate de plomb une décoction de thé noir, on filtre, on laisse reposer pendant vingt-quatre heures, on filtre de nouveau, on sature par l'ammoniaque, on reprend par l'alcool le précipité jaune ainsi obtenu, on filtre, on dessèche, on reprend par l'eau, on évapore dans le vide, on sèche à 100° et on recommence trois fois la dernière opération. L'acide *bohéique* ainsi obtenu, est déliquescent à l'air, soluble dans l'eau et l'alcool, et fond à 100°.

On connaît deux bohéates de plomb,

$$C^7H^8O^6Pb + H^2O \quad \text{et} \quad C^7H^8O^6Pb,PbO$$

On obtient le premier, sous forme de sel grisâtre, en opérant un mélange de deux solutions alcooliques, l'une d'acide *bohéique* et l'autre d'acétate de plomb, lavant à l'alcool le précipité et le séchant à 100°. Le second se prépare en précipitant la solution aqueuse de l'acide par une solution ammoniacale d'acétate de plomb. Ce second sel est coloré en jaune.

Si, avant de laver le bohéate de plomb

$$C^7H^8O^6Pb + H^2O,$$

on le traite par l'hydrogène sulfuré ; qu'on le reprenne par l'eau de baryte, on obtient un précipité jaune qu'on lave, à l'abri de l'air, dans l'eau alcoolisée ; c'est le bohéate de baryum $C^7H^8O^6Ba + H^2O$.

* **BOHÊME**, royaume aujourd'hui réuni à l'empire d'Autriche. — La population de ce royaume, qui était de 4,800,818 habitants en 1854, s'est élevée en 1870 à 5,106,069, dont les deux cinquièmes d'Allemands, les trois autres cinquièmes de Tchèques ou d'étrangers. Cette population, en majeure partie catholique, comprend cependant 87,353 protestants et 75,459 juifs. Les statuts du 25 février 1861 accordent à la Bohême une diète provinciale de 241 membres, savoir : le prince archevêque de Prague, les évêques de Leitmeritz, de Kœniggrætz et de Budweis, le recteur de l'université de Prague, comme membres de droit ; 70 membres élus parmi les grands propriétaires, 87 dans les villes, 79 dans les autres communes. La diète choisit elle-même dans son sein 54 députés au Reichsrath de l'empire. Au cas où elle refuserait de procéder à cette élection, la nomination serait dévolue à l'empereur, mais les députés devraient toujours être pris dans la diète provinciale.

En 1876, d'importantes modifications à la loi électorale ont été proposées par la commission permanente de la diète. Nous avons

dit que 87 députés étaient nommés par les grandes villes; aux termes du nouveau projet, le nombre des villes ayant droit d'élection devra être porté de onze à seize. Un cens de 35 florins pour la ville de Prague, de 12 florins pour les autres villes, de 8 florins pour les campagnes serait désormais nécessaire pour être électeur au Landtag. Un nouveau député serait accordé à la ville de Pilsen, et deux nouvelles circonscriptions électorales seraient formées à Carolinenthal et à Leitomischi. Dans les villes, où les circonscriptions électorales sont formées par nationalités, les 72 districts actuels, comprenant 36 députés allemands et autant de Tchèques, comprendraient 37 Allemands et 35 Tchèques; dans les campagnes, le nombre des députés allemands serait réduit de 32 à 30, et celui des députés tchèques serait élevé de 47 à 49. Les femmes, qui avaient droit de vote, le perdraient dans les villes et dans les communes rurales et ne pourraient plus l'exercer que par procuration dans les collèges des grands propriétaires. Les délibérations du Landtag ne pourraient être valables que lorsque les trois quarts de la diète seraient présents. Cette disposition, si elle était adoptée, ne tendrait à rien moins qu'à supprimer la diète, si les députés tchèques persévéraient dans leur système d'abstention.

L'abstention, tel est, en effet, le fond de la politique que les partis tchèques poursuivent avec une infatigable persévérance. Nous disons les partis tchèques, car il en existe deux, unis par une égale passion pour l'autonomie nationale, mais profondément divisés sur les questions politiques. Les vieux Tchèques constituent un parti purement aristocratique et clérical, ardemment attaché aux anciennes institutions et refusant, par principe, de siéger dans le Landtag aussi bien que dans le Reichsrath, toutes inventions constitutionnelles et libérales dont il ne veut pas entendre parler. Les jeunes Tchèques, au contraire, partisans déclarés des idées modernes, refusent de siéger au Reichsrath, qui est pour eux un parlement étranger, mais siégent très-volontiers au Landtag, qu'ils considèrent comme un parlement national. Grâce à l'appoint des Allemands, partisans de la constitution, c'est généralement la politique des jeunes Tchèques qui triomphe, c'est-à-dire que le Landtag siége et délibère, mais que les députés élus par lui s'abstiennent de se présenter à Vienne, ce qui donne au gouvernement impérial la faculté d'avoir dans le parlement des députés bohémiens de son parti et lui facilite même la formation d'une majorité gouvernementale. Tels sont les résultats nécessaires de toute politique d'abstention.

Nous avons dit que la composition actuelle de la diète de Bohême fut réglée par les statuts de 1861. La première diète s'ouvrit à Prague le 6 avril de la même année. Le 1er mai suivant, ses députés siégèrent au Reichsrath, où, unis aux députés galliciens, ils firent au gouvernement une opposition formidable. Rieger surtout, un Tchèque d'un incontestable talent, mais d'une violence incomparable, se distingua par ses attaques furibondes. Après un incident de séance, provoqué par Branner, autre député tchèque, les députés tchèques et polonais quittèrent la salle. Cet événement excita à Prague un soulèvement général, où des Allemands, des juifs surtout, périrent victimes de l'animosité des Tchèques.

Depuis cette époque, les députés tchèques se sont généralement abstenus de siéger à Vienne. Le parti clérical, très-influent en Bohême, favorise de toutes ses forces les aspirations autonomistes des Tchèques. En 1873, le cardinal prince de Schwarzenberg, archevêque de Prague, a donné publiquement lecture d'une lettre pontificale annonçant le prochain rétablissement, à Rome, de la congrégation de la nation tchèque. Cette façon détournée de rétablir les nationalités nous ramène bien loin en arrière en plein moyen âge et constitue pour l'unité austro-hongroise, menacée déjà de tant de façons, un très-sérieux danger.

En 1874, les vieux et les jeunes Tchèques n'ayant pu s'entendre au moment des élections, les premiers remportèrent une victoire éclatante, victoire qui, en définitive, profita au parti allemand, vu le système d'abstention pratiqué par les vainqueurs. La même année, l'empereur François-Joseph, toujours préoccupé de ses idées centralistes, fit un voyage à Prague, dans l'espoir de favoriser par sa présence le progrès de ces idées; mais il put aisément se convaincre que, si sa personne était accueillie avec sympathie par les populations tchèques, cette sympathie n'allait pas jusqu'à ébranler chez elles la ferme volonté de conquérir le droit de nationalité qu'on avait déjà été contraint d'accorder aux Hongrois.

Tel est resté l'état de la Bohême depuis le commencement de la lutte, et tel il restera probablement longtemps si les vieux Tchèques s'obstinent dans leur impolitique abstention. En 1870, les Tchèques des deux nuances, qui avaient la majorité dans la diète provinciale, ont manqué une occasion unique de l'avoir dans le parlement de Vienne en venant s'y associer aux autres fractions de l'opposition anticentraliste. Plus tard, en refusant les avances du ministre Hohenwart qui leur offrait une véritable autonomie, et affichant la bizarre prétention de donner une constitution à l'Autriche, ils ont perdu la plus belle et peut-être la dernière occasion de conquérir leur nationalité. Aujourd'hui la politique centraliste a triomphé dans les conseils de l'Autriche, et il n'est pas à prévoir que l'abstention des vieux Tchèques parvienne à enrayer ce mouvement.

* **BOHÊME** adj. — **Encycl.** *Frères bohêmes.* V. MORAVE, au tome XI du *Grand Dictionnaire.*

Bohémienne (LA), opéra en quatre actes et un prologue, livret de M. de Saint-Georges, musique de Balfe; représenté au Théâtre-Lyrique le 30 décembre 1870. Cet ouvrage était populaire et avait rendu célèbre le nom de Balfe en Angleterre depuis plus de vingt ans, lorsqu'on se décida à le faire connaître au public français. Les péripéties nombreuses et serrées de ce drame en décèlent l'origine; c'était primitivement un ballet de MM. de Saint-Georges et Mazillier, la *Gipsy*, dont MM. Benoist, Thomas et Marliani ont écrit la musique. Le lieu de l'action a été transporté d'Ecosse en Hongrie. Sarah d'Arnheim est une jeune fille qu'un bohémien, nommé Trousse-Diable, a enlevée tout enfant à son père, riche seigneur hongrois. Elevée au milieu d'aventuriers, elle a inspiré une passion qu'elle partage à un jeune soldat nommé Stenio, qui s'est engagé dans la troupe de Trousse-Diable pour ne pas servir l'empereur d'Autriche. La reine des bohémiens, Mabb, jalouse de Sarah, s'efforce de la perdre. Elle lui fait porter un bijou volé à un seigneur de Crackentorp. La jeune fille est arrêtée, conduite devant le juge, qui se trouve être le comte d'Arnheim. Dans son désespoir de ne pouvoir prouver son innocence, elle veut se tuer d'un coup de poignard. Le comte arrête son bras et découvre à un signe particulier que Sarah est sa fille. Le prologue explique l'origine de cette cicatrice, dont Stenio a été l'auteur dans une circonstance où il a sauvé la vie à cette enfant. C'est une invention, à notre avis, très-hasardée, et qui a l'inconvénient d'un pléonasme dramatique. Sauver trois fois la vie à une jeune fille dans un opéra, c'est deux fois de trop. Cela n'est supportable que dans un ballet. La reine Mabb, en effet, jalouse du bonheur de Sarah, qui va enfin épouser Stenio, rentré en grâce auprès de l'empereur et reconnu pour un noble gentilhomme, veut faire tuer la jeune fille par un de ses hommes. Trousse-Diable détourne l'arme, et la balle va frapper la reine Mabb elle-même. La pièce a beaucoup plu en Angleterre et a peu réussi à Paris; c'est la meilleure partition de Balfe. L'inspiration manque un peu d'originalité et de force, mais elle est brillante et facile. La partie vocale est bien traitée et l'instrumentation colorée. Quant à la nature des idées, elle se subordonne trop aux moyens dramatiques employés alors par Donizetti et même par Adolphe Adam. Ce dernier musicien a exercé sur lui une influence singulière, que l'on a remarquée surtout dans le *Puits d'amour* et dans l'*Etoile de Séville.* L'ouverture de la *Bohémienne* est fort bien écrite pour les instruments. Elle plaît aux amateurs d'une intelligence musicale moyenne. Les modulations y sont trop fréquentes. On peut citer le chœur des bohémiens, la prière, dans le prologue; dans le premier acte, la marche du guet, la romance du rêve, le duo entre Stenio et Sarah; au deuxième acte, un bon quatuor et un duo de femmes; ensuite, un finale imité de Donizetti, et des soli de flûte et de violon pendant les entr'actes. L'opéra de la *Bohémienne* a été chanté par Monjauze, Lutz, Bacquié, Mlle Wertheimber et Brunet-Lafleur; dans une autre distribution, on a remarqué Coppel, Mlle Schrœder et Mme Dubois.

Bohémiens devant Louis XI, tableau de M. Charles Comte. Le titre sous lequel ce tableau a été exposé au Salon de 1869 est celui-ci : *Bohémiens faisant danser des petits cochons devant Louis XI malade.* Le sujet est emprunté à la chronique de Jean de Saint-Gelais. Au milieu de la chambre royale, un zingaro crêpu, maigre, élancé, vêtu d'un costume baroque, souffle gravement dans un flageolet et bat du tambour, jouant un menuet que dansent deux cochons savants. Le danseur, vu de dos, a la toque sur la hure et l'épée au flanc; la danseuse, coiffée d'une cornette en forme de pain de sucre, laisse tomber délicatement ses mains, ses pattes, pour mieux dire, et penche la tête pour se donner des grâces; elle est à croquer. Le vieux roi, enfoncé dans son lit à courtines, regarde en riant. Près du chevet se tient le médecin Coictier, roide et impassible. Devant le foyer, deux moines sont agenouillés, marmottant des prières et jetant un regard effaré aux deux danseurs, qu'ils prennent apparemment pour des incarnations de Satan. A gauche, la femme du bohémien habille trois autres acteurs de cette troupe savante. Des seigneurs et des hallebardiers témoignent leur gaieté avec plus ou moins d'expansion. « La scène est spirituellement composée, sans recherche d'une ordonnance théâtrale, a dit M. Paul de Saint-Victor; les figures sont empreintes de l'esprit du temps; la couleur, un peu sourde, sied à une chambre de malade, où le jour n'arrive qu'amorti. On ne saurait trop louer le style exact, le rendu parfait de l'ameublement et des accessoires. M. Comte n'a jamais mieux fait, nous allions dire mieux narré. Ses tableaux ont l'intérêt de récits bien faits; on dirait des pages de *Mémoires* prenant forme et vie. »

BOHON UPAS s. m. (bo-o-nu-pass). Toxicol. V. UPAS, au tome XV du *Grand Dictionnaire.*

BOIARIA, ancienne contrée de la Germanie, où s'établirent les Boïens chassés de la Bohême par les Marcomans. C'est aujourd'hui la Bavière.

* **BOICHOT** (Jean-Baptiste), homme politique. — S'étant fixé en Belgique, il s'y est marié, et il est devenu chef d'institution à Bruxelles. Outre les écrits de lui que nous avons cités, on lui doit : *Notions sur l'astronomie* (1862, in-12); *Esquisse de l'Europe, Eléments de géographie physique et politique* (1863, in-8°); *Eléments de géographie physique* (1864, in-12); la *Révolution dans l'armée française* (1865, in-18); *Souvenirs d'un prisonnier d'Etat* (1867, in-32); la *Question de demain, Esquisse d'une nouvelle organisation politique et sociale* (1868, in-32); *République et patrie* (1870, in-12); la *Fiancée du proscrit*, comédie en quatre actes (1873, in-12); *Après l'orage* (1875, in-8°), etc.

BOIDE s. f. (boi-de). Bot. Syn. de THAPSIE.

BOIGUE s. m. (boi-ghe). Bot. Arbre du Chili.

* **BOILAY** (Antoine-Fortuné), publiciste et administrateur français. — Il est mort en 1866.

BOILLOT (Alexis), savant français, né à Louhans (Saône-et-Loire) en 1819. Il s'est adonné à l'étude de la physique, de la chimie, de l'astronomie, et il a été attaché pendant plusieurs années à l'Observatoire de Paris. M. Boillot s'est livré ensuite à l'enseignement des mathématiques. Ce savant s'est fait connaître par des ouvrages et par d'intéressants travaux, notamment sur les effluves électriques et sur l'ozone. Outre de nombreux articles insérés dans le *Moniteur officiel*, auquel il a été attaché comme rédacteur scientifique, M. Boillot a publié : *Nouvelle théorie des parallèles, exposée et démontrée avec la dernière rigueur* (1851, in-8°); l'*Astronomie vulgarisée* (1863, in-18); l'*Astronomie au XIXe siècle, tableau des progrès de cette science depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (1864, in-12), rééditée en 1872; *Eléments de météorologie* (1864, in-12); *Traité élémentaire d'astronomie* (1866, in-12); *De la combustion, Phénomènes généraux* (1869, in-12), etc. M. Boillot a aussi publié avec M. Menault : le *Mouvement scientifique.*

* **BOINVILLIERS** (Edouard). — Il a cessé de faire partie du conseil d'Etat après la révolution du 4 septembre 1870. M. Edouard Boinvilliers a fait depuis lors, dans ses écrits, de la propagande bonapartiste. Outre ses *Etudes politiques et économiques*, il a publié : *Introduction aux éléments d'histoire de France* (1856, in-8°); *Eléments d'histoire de France* (1856, in-8°); les *Tarifs des chemins de fer dans la nouvelle politique commerciale* (1860, in-8°); *Des transports à prix reduits sur les chemins de fer* (1859, in-8°); l'*Etat et les chemins de fer* (1865, in-8°); *Paris, souverain de la France* (1868, in-12); *Causeries politiques* (1872, in-12); *Catéchisme impérial* (1873, in-12); le *Septennat* (1874, in-16); le *Manuel de l'électeur indépendant* (1875, in-16); les *Droits et les devoirs de l'impérialiste* (1875, in-16).

* **BOIS** s. m. — Bot. *Bois d'acossois*, ou *Bois baptiste*, ou *Bois de sang*, ou *Bois sanglant*, Millepertuis en arbre. ‖ *Bois d'agatis* ou *d'agouti*, Gattilier divariqué. ‖ *Bois d'ainou*, Robinier. ‖ *Bois d'amande*, Laurier pichurim et marile à grappes. ‖ *Bois d'angelin*, Andire à grappes. ‖ *Bois d'anisette*, Espèce de poivrier. ‖ *Bois arada* ou *Bois piquant*, Chrysobalane icaco. ‖ *Bois d'argent*, Protée argenté. ‖ *Bois d'aronde, de ronde* ou *de rongle*, Erythroxyle à feuilles de laurier. ‖ *Bois d'aspalath, Bois de Chypre, Bois de cygne*, Aspalathe ébène. ‖ *Bois bacha, Bois à caleçons*, Bauhinie. ‖ *Bois à baguettes*, Raisinier et sébestier. ‖ *Bois balle*, Guarée trichiloïde. ‖ *Bois de bananes*, Uvaire odorante et uvaire distique. ‖ *Bois bardottier, Bois de natte, Bois tête-de-jacot*, Mimusopes. ‖ *Bois raboit, Bois de férole, Bois satiné, Bois marbré*, Férolie. ‖ *Bois à baraques, Bois barag*, Combret if. ‖ *Bois à barriques*, Bauhinie. ‖ *Bois de bassin*, Blackwellie. ‖ *Bois de bigaillon*, Eugénie. ‖ *Bois de bitte*, Sophora hétérophylle. ‖ *Bois blanc*, Staphilier, hernandie ovigère, sidéroxyle à feuilles de laurier, seringats coronaire et inodore. ‖ *Bois blanc-rouge, Bois de poupart*, Poupartie. ‖ *Bois de bombarde, de tambour* ou *de ruche*, Ambora. ‖ *Bois de bouc*, Premne à feuilles dentées. ‖ *Bois bracelet*, Jacquinie à bracelets. ‖ *Bois brai*, Cordie macrophylle. ‖ *Bois de Brésil* ou *de Fernambouc*, Brésillet. ‖ *Bois cabri* ou *cabril, Bois de bouc*, Ægiphyle, éhrétie, fagara, knantie orientale. ‖ *Bois puant*, Câprier, breynie, mimeuse de Farnèse. ‖ *Bois d'Inde de la Jamaïque, de Nicaragua*, Stématoxyle de Campêche. ‖ *Bois de canot*, Calophylle, terminalie, tulipier, cyprès distique. ‖ *Bois de capitaine, Bois hinselin*, Malpighie. ‖ *Bois de caque*, Cornutie pyramidale. ‖ *Bois cabré, Bois de loustau*, Fusain, évonyme d'Europe, antirrhée asiatique. ‖ *Bois cassant* ou *collant*, Psathyra. ‖ *Bois de Cavalam*, Sterculie fétide. ‖ *Bois de cayan*, Simarouba. ‖ *Bois de cèdre*, Anibe de la Guyane, cacaoyer, genévriers à l'eneens et de la Caroline. ‖ *Bois de chambre*, Agavé d'Amérique. ‖ *Bois de chandelle, de lumière*, Amyride élémifère, dragonnier, agavé fétide, érithalis frutiqueuse. ‖ *Bois de charpentier*, Justicie pectorale. ‖ *Bois de chauve-souris*, Gui de Bourbon. ‖ *Bois de chêne*, Bignone à bois blanc, très-longue, à cinq feuilles. ‖ *Bois de chenilles*, Volkamérie hétérophylle, conyze à feuilles de saule. ‖ *Bois de cheval, Bois-major*, Erythroxyle de La Havane. ‖ *Bois de chik*, Cordie. ‖ *Bois de clou*, Eugénie luisante, ravénala de Madagascar, myrte à feuilles de noyer. ‖ *Bois à cochon*, Bursère à gomme, icica à sept feuilles, paullinie asiatique. ‖ *Bois de colophane bâtard, Bois de compagnie*, Bursère à feuilles obtuses. ‖ *Bois de corail*, Erythrine à bois de corail. ‖ *Bois de corne*, Garcinie d'Amboine, brindonier de Cochinchine. ‖ *Bois côtelet* ou *à côtelettes*, Cornutie pyramidale, caséarie à petites fleurs, éhrétie, ellisie. ‖ *Bois du crabe* ou *de crave*, Myrte à feuilles de noyer. ‖ *Bois creux*, Lisyanthe ailé. ‖ *Bois de cuir* ou *de plomb*, Dirca palustre. ‖ *Bois de dames*, Bois d'huile, érythroxyle de Maurice. ‖ *Bois dard, Bois de flèche*, Possire. ‖ *Bois de dartres*, Millepertuis à larges feuilles et à feuilles sessiles. ‖ Danaïde odorante. ‖ *Bois de demoiselles*, Kirganélie de Maurice. ‖ *Bois de dentelle*, Laget. ‖ *Bois dur*, Charme de l'Inde. ‖ *Bois dyssentérique, Bois tan*, Malpighie à épis. ‖ *Bois d'écorce*, Uvaire, blackwellie, nuxie. ‖ *Bois d'encens*, Icica ennéandre. ‖ *Bois épineux*, Fromager, zanthoxyle. ‖ *Bois éponge*, Cissus, gastonie. ‖ *Bois éti*, Eugénie. ‖ *Bois falaise*, Myrte. ‖ *Bois fléau*, ou *de flot*, ou *de liége*, *Bois siffleux*, Fromager coton, cordie à larges feuilles, hibiscus tilleul. ‖ *Bois fragile*, Caséarie fragile. ‖ *Bois de fredoche* ou *d'ortie*, *Bois pelé*, Cythocoxyle. ‖ *Bois de frêne*, Bignone et quassia. ‖ *Bois galeux* ou *de senteur*, Assonie. ‖ *Bois de garou, Bois gentil* ou *joli, Bois d'oreille*, Daphné garou. ‖ *Bois de gaulettes*, Hirtelle à grappes et mélicocca. ‖ *Bois de gérofle*, Myrte à feuilles de noyer. ‖ *Bois de glu*, Stillingie. ‖ *Bois de goyave*, Prockia. ‖ *Bois de grignon*, Bucide. ‖ *Bois gris*, Mimeuse. ‖ *Bois Guillaume*, Conyze, baccharide. ‖ *Bois de guitare, Bois guitarin*, Cytharexyle. ‖ *Bois immortel*, Humbertie de Madagascar, érythrine à bois de corail. ‖ *Bois incorruptible*, Homalion à grappes, bumélie à feuilles de saule, laurier sassafras, humbertie de Madagascar. ‖ *Bois isabelle*, Laurier de Bourbon, myrte. ‖ *Bois jacot*, Eugénie de Maurice. ‖ *Bois Jean*, Ajonc d'Europe. ‖ *Bois de lance*, Randie épineuse, uvaire odorante. ‖ *Bois de laurier*, Croton à feuilles de coudrier. ‖ *Bois de lessive* ou *de lièvre*, Cytise des Alpes. ‖ *Bois de lettres*, Sidéroxyle inerme, piratinère de la Guyane. ‖ *Bois lucé*, Carallie comestible. ‖ *Bois macaque*, Tococo de la Guyane. ‖ *Bois de maïs*, Memécyle. ‖ *Bois Malabar* ou de *Malbouck*, Nuxie. ‖ *Bois à Malingre*, Tournefortie. ‖ *Bois manchehoue*, Zanthoxyle massue d'Hercule. ‖ *Bois marbré bâtard*, Erythroxyle. ‖ *Bois Marie*, Calophylle. ‖ *Bois de mâture*, Uvaire. ‖ *Bois de mèche*, Apéiba glabre, agavé fétide. ‖ *Bois menuisier*, Portésie. ‖ *Bois de merle*, Andromède à feuilles de saule, olivier du Cap, célastre ondulé, savonnier. ‖ *Bois des Moluques*, Croton tiglium. ‖ *Bois nagone*, Mirobolan. ‖ *Bois de nèfle*, Eugénie. ‖ *Bois noir*, Mimeuse lebbek, diospyre ébénier, Aspalathe ébénier. ‖ *Bois d'olive*, Olivier de Bourbon, éléodendron de Maurice, nerprun très-grand. ‖ *Bois d'or*, Carpinus d'Amérique. ‖ *Bois d'orme*, Micocoulier à petites fleurs, cacaotier guazuma. ‖ *Bois de perroquet*, Fissilie des perroquets. ‖ *Bois de pintade*, Ixore rouge, ardisie. ‖ *Bois à pion*, Mûrier des teinturiers. ‖ *Bois de pied de poule*, *Bois de ronce*, Toddalie. ‖ *Bois de pissenlit*, Bignone. ‖ *Bois pliant*, Osyris blanc. ‖ *Bois plié*, Brunsfelsie. ‖ *Bois de poivrier*, Erythroxyle à feuilles de laurier, fagara. ‖ *Bois quevis*, Quivisie. ‖ *Bois de quinquina*, Malpighie. ‖ *Bois ramier*, Psychotrie, micocoulier. ‖ *Bois ramon*, Trophide d'Amérique, savonnier, érythroxyle roux. ‖ *Bois de râpe*, Cordie. ‖ *Bois de rat*, Myonime. ‖ *Bois de rivière*, Chimarrhide, inga, caséarie à petites feuilles. ‖ *Bois sain*, Daphné gaïac. ‖ *Bois de Saint-Jean*, Panax. ‖ *Bois de sapan*, Césalpinie. ‖ *Bois sarmenteux*, Cordie jaunissante. ‖ *Bois de sassafras*, Laurier sassafras. ‖ *Bois de sauge*, Lantane. ‖ *Bois de savane*, Cornutie pyramidale, Gattilier digité, coumarouna odorant. ‖ *Bois de sénil*, Conyze à feuilles de saule. ‖ *Bois de sente*, Nerprun. ‖ *Bois de seringue*, Hévé de la Guyane. ‖ *Bois de soie*, Muntingie, celtide à petites fleurs. ‖ *Bois de tacamaque*, Calophylle, peuplier balsamifère. ‖ *Bois de teck*, Tectone grande. ‖ *Bois tendre à cailloux*, Mimeuse arbre. ‖ *Bois de tisane*, Smilax. ‖ *Bois de violon*, Macaranga.

— Moll. *Bois de cerf*, Nom marchand du rocher scorpion. ‖ *Bois veine*, Volute hébraïque.

— Modes. Manière de disposer les cheveux pour la coiffure d'une femme, à la fin du XVIIe siècle. Il y avait le *bois* et le petit *bois*.

— Art vétér. *Maladie du bois, Mal de bois, Mal de bois chaud*, Gastro-entérite à laquelle sont sujets les herbivores qui paissent dans les bois.

— Encycl. Industr. *Conservation des bois.*

Pendant l'hiver de 1840, un professeur de chimie à Bruxelles, M. Melsens, eut l'idée de procéder à la préparation de blocs de *bois* de 0m,40 de longueur sur 0m,25 de diamètre, en les imprégnant de goudron de gaz par des chauffes et des refroidissements successifs; ensuite, il avait enfoui les *bois* dans un coin de jardin, dans un endroit où la terre était saturée des produits d'un urinoir voisin. Deux ans après, ils furent retirés et trouvés parfaitement intacts. Des stries blanches, dans lesquelles le goudron n'avait pas pénétré, régnaient sur leur section; mais on put facilement se rendre compte que le goudron avait partout suivi les sinuosités des fibres ligneuses.

Lorsque ces *bois* eurent été fendus, on fit deux parts, dont l'une fut conservée à l'air, tandis que l'autre était soumise à des épreuves multipliées. Après avoir été enfouis plusieurs années dans la terre, ils furent expédiés en France, où, pendant dix-huit mois, on les tint à l'abri de toute cause de détérioration. A leur retour en Belgique, on les soumit pendant douze heures de suite à de la vapeur d'eau à 100°, puis ils furent brusquement refroidis dans de l'eau et exposés à la gelée. Après les avoir laissés passer un hiver à l'air libre, on les exposa sur un sol humide, et, au bout d'un certain temps, on les transporta sur une terrasse, dans un endroit isolé. Enfin, ils furent enfouis pendant six ans dans une terre sablonneuse, mélangée de mortier, où ils supportaient un tonneau destiné à recevoir l'eau de pluie.

Comme on le voit, les alternatives de sécheresse et d'humidité s'étaient succédé sans rien laisser à désirer. Le résultat fut aussi satisfaisant que possible, puisque, après plus de vingt-cinq ans d'expériences, les *bois* goudronnés étaient restés parfaitement intacts.

Après s'être bien rendu compte de l'action du goudron, le savant chimiste tira de ses observations les conclusions suivantes, formulées par M. Louis Figuier dans son volume de l'*Année scientifique* de 1873.

« On peut injecter en tout ou en partie des blocs de *bois* en grume, secs, humides, équarris, travaillés, ayant été préparés par des sels et même en voie de pourriture, en employant la condensation de la vapeur d'eau et la pression atmosphérique comme force mécanique et en utilisant la chaleur pour dissoudre ou liquéfier les matières préservatrices.

» Les *bois* peuvent être entièrement ou partiellement imprégnés, et, dans ces deux cas, ils résistent plus ou moins aux agents qui les altèrent.

» La matière préservatrice qu'on injecte suit toujours les chemins que la détérioration prend dans les *bois* qui s'altèrent spontanément.

» La carbonisation superficielle est plus efficace quand elle se fait par l'intermédiaire des matières goudronneuses, etc., que lorsqu'on se contente de porter le *bois* en nature à une température qui en désorganise une partie.

» Lorsqu'on ne produit qu'une injection peu profonde, il est indispensable que le *bois* ait reçu, avant la préparation préservatrice, la forme sous laquelle il doit être utilisé.

» Une bille qui serait complétement pénétrée de goudron, de brai, etc., aurait une existence très-longue, sinon indéfinie, si elle n'était soumise qu'aux agents ordinaires; mais il y a lieu de tenir compte des causes mécaniques qui doivent l'altérer. »

Depuis les expériences de M. Melsens, une foule d'autres ont été tentées avec plus ou moins de succès pour la conservation des *bois*. Le procédé qui a obtenu le plus de faveur est dû à M. Boucherie, et il consiste à faire pénétrer les liquides antiseptiques jusqu'au cœur, ou tout au moins à de grandes profondeurs de *bois*. En ce qui concerne la pénétration du liquide, le système de M. Boucherie (emploi d'une haute colonne de liquide faisant pression) et divers autres systèmes dus à MM. Bréant, Bethel, Légé, Fleury-Pironnet, pression en vase clos, donnent les résultats les plus satisfaisants; mais la difficulté consiste à trouver des antiseptiques convenables. Les inventeurs ont utilisé tour à tour le chlorure de zinc, le sulfate de cuivre, un mélange d'urine et de sulfate de fer, qui donne naissance à un phosphate de fer; un mélange de chlorure ou de sulfure de baryum et d'acide sulfurique, qui produit du sulfate de baryte; un mélange de sulfate de fer et de silicate de potasse, au moyen duquel on obtient un ferro-silicate, etc.

Tous ces procédés, en raison même des acides qu'ils emploient, altèrent plus ou moins la composition des *bois*.

On a également employé la créosote; mais cette substance est d'un prix trop élevé, et d'ailleurs elle ne durcit pas le *bois*. Enfin, un ancien élève de l'Ecole polytechnique, M. Hatzfeld, a imaginé tout récemment un système nouveau pour la conservation des *bois*. Après avoir reconnu, au moyen de diverses expériences, que les *bois* les plus résistants sont les plus riches en acide tannique et gallique, M. Hatzfeld propose d'imprégner les *bois* de diverses essences, d'abord d'acide tannique, puis d'une dissolution de pyrolignite de fer. Ces deux injections successives ont pour résultat de déposer peu à peu dans les cellules du *bois* le tannate de fer, qui devient l'agent de leur conservation. Les *bois* ainsi préparés peuvent être assimilés au chêne devenu inaltérable par un long séjour sous l'eau. On a, en effet, constaté que des blocs de chêne retrouvés après plusieurs siècles avaient acquis une densité extraordinaire en même temps qu'une couleur variant du brun au noir.

Ce nouveau procédé est plus économique que les autres, car l'acide tannique et le pyrolignite de fer se trouvent d'une manière courante dans le commerce.

Bois sacré (UN), tableau de M. Français; au musée de Lille. Dans un vallon boisé, un ruisseau roule sur un lit pierreux et baigne de ses ondes fugitives les hautes herbes, les fleurs sauvages et les jeunes arbustes qui encombrent ses rives. Un doux soleil de printemps éclaire, sans la pénétrer, la fraîche verdure du bocage. Un ciel d'un azur encore pâle se montre çà et là, à travers les dentelures du feuillage. Dans le lointain, une cascade couvre de son écume brillante le flanc verdoyant d'un coteau. Ce paysage, où tout est lumière, fraîcheur et parfum, où s'épanouit l'éternelle jeunesse de la nature, a un caractère vraiment idyllique; le titre de *Bois sacré* que lui a donné l'auteur n'est point trop ambitieux, et M. Français n'avait pas besoin, pour le justifier, d'animer sa toile au moyen d'un couple mythologique, un satyre assis près d'une nymphe qui tient un chalumeau. « A la place de M. Français, dit M. Maxime Du Camp, j'aurais simplifié la composition; je l'aurais débarrassée des accessoires inutiles, je n'aurais point assis sous les arbres ce satyre et cette nymphe, et je serais arrivé, je crois, à un résultat meilleur, à produire un effet abstrait de fraîcheur et de printemps, et c'est là, je n'en doute pas, ce que cherchait l'artiste. Son tableau eût donné une impression plus mystérieuse, plus profonde; la nature est pleine de ces solitudes charmantes devant lesquelles on s'absorbe avec admiration et que la présence seule de l'homme, fût-il pâtre ou sylvain, suffit à troubler. Les véritables habitants de ce *Bois sacré*, c'étaient les fleurs printanières, les branches flexibles et l'invisible nymphe qui pleure en chantant au loin dans la grotte et dont les larmes coulent en reflétant l'ombre mobile des feuilles caressées par la brise. » Ce tableau, exposé pour la première fois au Salon de 1864, a reparu à l'Exposition universelle de 1867. Il a été lithographié par M. Français lui-même, et l'*Illustration* en a publié une gravure sur bois.

BOISGONTIER (Geneviève-Elisa), actrice, née à Paris en 1817, morte dans la même ville en 1877. Fille d'une marchande des quatre saisons, elle vendit, comme sa mère, sur la voie publique jusqu'au jour où une rencontre romanesque décida de sa carrière d'artiste. Elle débuta en 1837, au théâtre Saint-Antoine, dans *Zizine* ou l'*Ecole de déclamation.* Son succès fut aussi franc que son jeu. Elle montra la même gaieté communicative dans plusieurs vaudevilles, notamment dans les *Belles femmes de Paris* (1839). Elle passa ensuite à l'Ambigu-Comique et interpréta un rôle que Dennery avait écrit pour elle, la *Grisette au vert* (1840). Engagée aux Variétés, elle parut le 9 janvier 1841 dans l'*Hospitalité*, de Cormon et Chabot de Boin. « C'est une débutante, dit Thomas Sauvage, qui ne manque pas d'aplomb et d'assurance; elle lance le mot le plus hasardé avec une audace froide qui a bien son piquant. » Elle chantait, d'ailleurs, fort agréablement le couplet. Son second début fut plus décisif, le 11 mai, dans les *Deux dames au violon*, pochade qui réussit grâce à son entrain et à sa joyeuseté. Elle créa, entre autres rôles, en 1842, Athénaïs d'un *Bas-Bleu;* Mme Patin de *Carabins et carabines;* Mme Crépin de *Fargeau le nourrisseur;* Camélia des *Petits mystères de Paris;* en 1843, Amanda de *Boquillon à la recherche de son père;* Mme Lebœuf des *Caravanes de Mayeux;* Virginie des *Deux hommes noirs;* Gervaise du *Mariage au tambour;* Madeleine du *Trombone du régiment;* en 1844, Julie d'*Une séparation;* Giroflée du *Bal Mabille;* Francinette des *Aventures de Télémaque*, etc. C'est vers cette époque que, bonne et compatissante de sa nature, elle vint en aide à un comédien auquel, au récit de sa détresse, elle remit 50 fr. et qui, avant de la quitter, lui déroba une bague. Mlle Boisgontier s'éloigna de la scène parisienne pendant quelques années. Après la révolution de Février, elle revint aux Variétés, où elle se fit de nouveau applaudir dans bon nombre de pièces, parmi lesquelles nous citerons : les *Beautés de la cour* (1849); le *Supplice de Tantale* (1850); les *Souvenirs de jeunesse* (1852); les *Mystères de l'été*, un de ses meilleurs rôles (1853); les *Noces de Merluchet* (1854). Elle entra en 1857 aux Folies-Dramatiques, où elle débuta dans la *Vivandière des zouaves* de Charles Potier et dans *Un scandale*, une pièce de son gai répertoire, puis retourna pour la troisième fois, en décembre 1858, au passage des Panoramas, sur la scène qui convenait le mieux à son talent. Elle y créa tour à tour la comtesse de *Mon nez, mes yeux, ma bouche;* l'ogresse du *Petit Poucet* (1859); Artémise d'*Une femme aux cornichons;* la *Chasse aux papillons* (1861). Au mois de juillet, on ferma la salle pour cause de réparation, et la troupe alla jouer au théâtre Déjazet. Elisa Boisgontier, qui était depuis longtemps très-liée avec Frétillon, ne la quitta plus et créa ou reprit, souvent à côté d'elle, des rôles dans les *Premières armes de Richelieu*, les *Chevaliers du pince-nez*, le *Mari d'une étoile*, les *Prés Saint-Gervais*, les *Mystères de l'été*, les *Pantins éternels* (1863), les *Enfants terribles* (1865), etc. Forcée par une paralysie des jambes de se retirer jeune encore du théâtre, elle entra, pour n'en plus sortir, dans la maison de santé de la rue Picpus, où elle mourut après avoir souffert pendant de longues années. — Il ne faut point la confondre avec Mme Rocheblave, dite BOISGONTIER, née Elisabeth-Françoise Adam, morte le 15 mars 1876. Cette dame a laissé au théâtre : la *Pariure de Jules Denis*, comédie en deux actes (1852); *Maître Wolff*, comédie en un acte (Odéon, 1858). Le sujet de cette dernière pièce est tiré d'un conte d'Hoffmann intitulé : *Maître Martin et ses apprentis*, dont Charles Lafont a fait lui-même le *Chef-d'œuvre inconnu.*

* **BOIS-D'OINGT** (LE), bourg de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Villefranche, sur la pente d'une montagne; pop. aggl., 867 hab. — pop. tot., 1,394 hab.

* **BOIS-DUVAL** (Jean-Alphonse), médecin et naturaliste. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à ce naturaliste distingué les livres suivants : *Genera et index methodicus europæorum lepidopterorum* (1840, in-8°); *Essai sur l'entomologie horticole comprenant l'histoire des insectes nuisibles à l'horticulture, avec l'indication des moyens propres à les éloigner et à les détruire* (1866, in-8°); *Considérations sur les lépidoptères envoyés de Guatemala à M. de L'Orza* (1870, in-8°); *Histoire naturelle des insectes, Species général des lépidoptères hétérocères* (tome Ier, 1874, in-8°).

* **BOIS-GUILLAUME**, bourg de France (Seine-Inférieure), cant. et à 4 kilom. de Darnetal, arrond. et à 4 kilom. de Rouen, sur une hauteur; pop. aggl., 3,000 hab. — pop. tot., 4,046 hab.

* **BOIS-LE-DUC**, ville de Hollande, ch.-l. de la prov. de Brabant septentrional; 28,000 hab.

BOISSARIE (Gustave), médecin français, né à Sarlat en 1836. Il étudia la médecine à Paris, où il fut reçu docteur en 1862. M. Boissarie exerça pendant quelque temps son art à Cauterets, puis il vint se fixer dans sa ville natale. Il a été, pendant quelque temps, sous-préfet de Sarlat en 1871. Correspondant de la Société de médecine de Bordeaux et de quelques autres sociétés savantes, le docteur Boissarie a collaboré à la *Gazette des hôpitaux*, et il est l'auteur d'un certain nombre de mémoires, parmi lesquels nous citerons : le *Rhumatisme cérébral* (1858); le *Rétrécissement de l'urètre* (1862); le *Pied bot hystérique* (1864); le *Choléra infantile* (1866); l'*Embolie, son étude critique* (1867); l'*Uréthrotomie externe* (1869), etc.

BOISSE (Adolphe), ingénieur et homme politique français, né à Rodez en 1810. A vingt-deux ans, il entra à l'Ecole des mines, d'où il sortit avec le brevet d'ingénieur civil en 1835. Nommé, l'année suivante, directeur des mines de Carmaux, il fut à la tête de cette exploitation jusqu'en 1853, époque où il devint directeur général du chemin de fer de Carmaux à Albi. Le gouvernement le chargea ensuite de diverses missions. Membre de la Société géologique de France, de la Société d'histoire et d'archéologie, il est en outre président de la Société des lettres et des sciences de l'Aveyron. Lors des élections du 8 février 1871, M. Boisse fut élu, par 59,563 voix, député de l'Aveyron à l'Assemblée nationale. Il alla siéger dans le groupe monarchique et clérical et ne prit point part aux discussions. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de la Chambre à Paris; il contribua au renversement de M. Thiers, appuya imperturbablement toutes les mesures de réaction proposées par le gouvernement de combat et vota pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, pour le septennat, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, il fut porté par les conservateurs coalisés de l'Aveyron candidat au Sénat, sur la demande de l'évêque de Rodez, comme étant le représentant le plus élevé des intérêts religieux dans le département. Dans sa profession de foi, M. Boisse fit la déclaration suivante, qui vaut la peine d'être conservée : « Convaincu qu'un pouvoir fort, honnête et respecté peut seul opposer à l'invasion des doctrines antisociales une barrière sûre, je donnerai, comme je l'ai toujours fait, au maréchal de Mac-Mahon, un concours loyal pour l'aider à affermir l'ordre et la paix, pour l'aider à combattre les programmes révolutionnaires qui, agitant depuis plus de quatre-vingts ans notre malheureux pays, lui ont infligé tant d'humiliations et de désastres, lui ont coûté deux de ses plus riches provinces. » Comme on le voit, le pénétrant député de l'Aveyron, devenu un historien de première force, en était arrivé, grâce sans doute à une inspiration d'en haut, à cette effroyable découverte : si la France a perdu l'Alsace et la Lorraine il n'y a qu'un seul coupable, ce sont les « programmes » révolutionnaires. Elu sénateur le 30 janvier 1876, par 210 voix, le dernier sur trois, M. Boisse est allé siéger dans les rangs des plus fervents adeptes du *Syllabus*, avec lesquels il n'a cessé de voter.

* **BOISSEZON**, bourg de France (Tarn), cant. et à 13 kilom. de Mazamet, arrond. et à 55 kilom. d'Albi, sur la Durenque; pop. aggl., 406 hab. — pop. tot., 2,727 hab.

BOISSIER (André-Claude), peintre français, né à Nantes en 1760, mort vers 1840. Il s'adonna surtout à la peinture religieuse. On compte, parmi ses meilleures toiles, une *Assomption*, l'*Apothéose de saint Vincent de Paul*, une *Tentation du Christ*, une *Adoration des bergers*, etc.

BOISSIER (Marie-Louis-Gaston), professeur et littérateur français, né à Nîmes en 1823. Il entra à l'Ecole normale en 1843, et, à sa sortie de l'Ecole, il fut nommé professeur de rhétorique à Angoulême, puis à Nîmes. Reçu docteur en 1856, il fut bientôt chargé de la classe de rhétorique au lycée Charlemagne. En 1861, il suppléa M. Havet au Collége de France, dans la chaire d'éloquence latine. En 1865, il devint maître de conférences à l'Ecole normale, et, peu de temps après, il professa la poésie latine au Collége de France, comme suppléant de Sainte-Beuve. Le 8 juin 1876, il fut élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Patin. Il avait été décoré de la Légion d'honneur en 1863. Outre ses thèses de docteur *Sur le poëte Attius* et *Sur Plaute*, Gaston Boissier a publié : *Etude sur Terentius Varron* (1859), qui obtint le prix Bordin à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *Cicéron et ses amis, étude sur la société romaine du temps de César* (1866), couronné par l'Académie française; l'*Opposition sous les Césars* (1875); la *Religion romaine, d'Auguste aux Antonins* (1874). La *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue de l'instruction publique* ont aussi compté Gaston Boissier parmi leurs collaborateurs.

BOISSIEU (Alphonse DE), archéologue français, né à Lyon vers 1808. Il s'est adonné à des travaux d'archéologie historique et d'épigraphie, et il est devenu membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En outre, M. de Boissieu fait partie de l'Académie de Lyon et de diverses sociétés littéraires. Outre des articles dans la *Gazette de Lyon*, il a publié quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Inscriptions antiques de Lyon* (Lyon, 1846-1854, in-fol.); *De l'excommunication* (1860, in-8°); *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs* (1864, in-8°), etc.

BOISSIEU (Arthur DE), littérateur français, né en 1835, mort à Paris en 1873. Il débuta au *Figaro* en 1856 et passa pour être l'auteur anonyme des *Lettres de Colombine*, spirituelle série qui fut très-remarquée. Il entra ensuite à la *Gazette de France*, où il fit, sous le titre de *Lettres d'un passant*, des chroniques pleines de variété et d'humour. Elles ont été réunies en volumes et forment cinq séries (1868-1875, 5 vol. in-18). M. Arthur de Boissieu est aussi l'auteur d'un petit recueil de vers légers et spirituels, *Poésies d'un passant* (Lemerre, 1870, in-16).

BOISSONADE (Gustave-Emile), jurisconsulte français, né à Vincennes (Seine) en 1825. Il est fils du célèbre helléniste Jean-François Boissonade. Reçu licencié, puis docteur en droit à Paris (1852), il se fit inscrire comme avocat au barreau de cette ville, puis il devint, en 1864, professeur agrégé à la Faculté de droit de Grenoble. En 1867, M. Gustave Boissonade fut appelé comme professeur à la Faculté de Paris, et, en 1871, il fut chargé du cours d'économie politique, en qualité de suppléant de M. Batbie. En 1873, il a fait un voyage au Japon. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Essai sur l'histoire des donations entre époux et leur état d'après le code Napoléon* (1852, in-8°); *Tableau synoptique du droit romain* (1854, in-8°), sous le nom de **Boutry**; *De l'exception apportée en matière de partage au principe de l'action paulienne* (1856, in-8°); *Textes choisis du Digeste* (1865, in-8°); le *Code Napoléon et les sociétés coopératives dans le Dauphiné* (1866, in-8°); *De l'effet des arrhes dans la vente sous Justinien* (1866, in-8°); *De la réserve héréditaire chez les Athéniens* (1867, in-8°); *Réserve héréditaire dans l'Inde ancienne et moderne* (1870, in-8°); *Histoire de la réserve héréditaire et de son influence morale et économique* (1873, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales; *Histoire des droits de l'époux survivant* (1874, in-8°), couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, etc.

BOISSONNAS (B. DE LA TOUCHE, dame), femme de lettres française, née en 1839, morte à Arcachon en 1877. C'était une femme instruite, d'un remarquable talent et du plus noble caractère. L'invasion allemande produisit sur elle l'impression la plus profonde et la plus douloureuse. Ce fut elle qui lui inspira son premier ouvrage : *Une famille pendant la guerre, récit de la campagne de 1870-1871* (Paris, 1873, in-12). Ce livre se compose de lettres supposées écrites au cours des événements par les membres d'une famille qui correspondent entre eux de divers points de notre territoire envahi, où ils remplissent avec un zèle patriotique leurs devoirs de bons Français et de braves soldats.